

# LA VIGIE

## Journal de démocratie sociale DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



## ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00  
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

## Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

## INSERTIONS

Une à six lignes. . . . .	3 fr. 00
Réclames . . . . .	0 fr. 50
Faits divers . . . . .	1 fr. 00

**ELECTION.**

ELECTION MUNICIPALE  
21 mars 1909.

FOLIOT Joseph, maître voilier  
Candidat des écoles libres

Quel que soit donc le nouveau Conseiller, et à quelque parti qu'il puisse appartenir, la face des choses n'en sera pas changée, la majorité sinon l'unanimité élira le maire qui lui plaira et tout marchera comme par le passé.

L'élection de demain a cependant *son importance*, à cause du *terrain* sur lequel elle se fait : celui des écoles libres.

Sommes nous, pour une raison ou pour une autre, partisans des écoles libres à St-Pierre ?

Si oui, votons tous en masse pour le candidat de ces écoles.

Pourquoi ? Pour plusieurs raisons dont voici les deux principales.

Dans deux circonstances que nous n'avons pas encore oubliées, des gens de bonne volonté sont passés chez nous : ils portaient le texte d'une pétition en faveur de l'ouverture d'écoles libres à St-Pierre et demandaient des signatures. Tous ou presque tous nous avons signé.

Dans une autre circonstance plus rapprochée encore, nous avons manifesté hautement et énergiquement notre volonté sur le même sujet.

Or quel cas a-t-on fait des deux pétitions que nous avons signées ?

Elles ont bien à cette époque, ennuier quelque peu, et l'administration locale et le ministère des colonies ; mais nos administrateurs et nos ministres sont très forts ; ils ont deviné tout de suite, le piège qu'on leur tendait, et se

sont tirés d'affaire en prétendant « que notre signature nous avait été arrachée par la crainte » que nous n'étions pas conséquent *libres* de signer ou de ne pas signer, et voilà pourquoi nos pétitions ont été mises au *panier*. Et d'une !

Quant à la manifestation du 16 novembre dernier, vous savez comment on a su l'expliquer. Tout d'abord, nous avions fait *acte d'antipatriotisme* et de *séparatisme* et par conséquent nous ne méritions aucune faveur de la part du Gouvernement.

Il est vrai que de côté nous n'aurions pas perdu grand chose ; car, à part la grande.... *faveur* des écoles laïques que nous n'avons jamais demandées, où sont les faveurs que le Gouvernement de la République nous a octroyées ?

Mais enfin, on a dû reconnaître qu'on s'était trompé, en nous prenant pour des *antipatriotes* et que l'incident du drapeau américain n'avait rien lui-même d'un *mouvement séparatiste*. Force a été de chercher alors une autre explication.

Pour varier, on a de nouveau prétendu que cette fois encore, nous n'avions pas *agi librement*, que des ordres formels étaient venus de Paris, et qu'en un mot nous avions été *forcés* de marcher.

Conclusion naturelle : la manifestation du 16 novembre *ne signifiait rien* d'autant moins qu'elle avait été *blâmée* et *désapprouvée* aussitôt par la grande *majorité* de la population. Et de deux !

**ELECTEURS**

Dimanche prochain j'aurai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Pour seule profession de foi, je dis à tous :

Si vous êtes *partisans des écoles libres*, votez pour moi. Vous affirmerez ainsi votre désir d'avoir les mêmes libertés qu'en France.

Joseph FOLIOT.  
maître voilier

**L'élection de demain**

L'élection de demain peut sembler, à première vue n'avoir que peu d'importance : il s'agit uniquement en effet, de compléter le Conseil municipal, privé d'un de ses Membres par la mort de son regretté maire, M. A. Norgeot, avant de donner à ce dernier un remplaçant.



Voilà électeurs, ce qu'on a dit et ce que l'on dit encore dans les sphères administratives et gouvernementales.

Est-ce assez se moquer de nous !

Eh bien ! nous avons encore à notre disposition, un bon moyen de leur prouver le contraire, de montrer à ces aveugles qui ne veulent pas voir et à ces sourds qui ne veulent pas entendre que nous sommes le nombre, et que nous voulons des écoles libres: c'est en votant tous demain pour le candidat de ces écoles.

Cette fois, du moins, on ne pourra plus dire que nous ne sommes pas libres, libres de voter ou le ne pas voter, de voter pour ou de voter contre puisque chacun plie son bulletin à sa guise et le dépose lui même dans l'urne; ce bulletin sera donc bien l'*expression* de notre volonté, autrement, nous serions en droit d'affirmer que la Chambre des députés et le Sénat ne sont pas davantage l'*expression* de la volonté nationale.

Que chacun, donc, dise librement demain ce qu'il pense et ce qu'il veut, et ensuite nous verrons ce qui nous restera à faire pour que nos revendications ne soient pas plus longtemps impunément foulées aux pieds.

## LA QUESTION DES PASSAGES

De tout temps le transport des marins pêcheurs qui viennent armer nos goëlettes locales a vivement intéressé les armateurs et l'Etat.

Autrefois, ce transport était effectué uniquement par navires à voiles. Les règlements sanitaires n'étant pas ce qu'ils sont aujourd'hui, on entassait les hommes dans les cales des navires, sans air, sans couchage, dans des conditions d'hygiène déplorables et l'on arrivait ainsi à prendre bon marché.

Il y a une vingtaine d'années, des armateurs d'initiative inaugurerent le transport des passagers par navires à vapeur: c'était un progrès.

La traversée était beaucoup plus courte, les hommes avaient plus d'espace pour circuler sur les ponts, l'ordinaire pouvait être distribué dans de meilleures conditions que sur les voiliers; mais ces vapeurs, unique-

ment des cargo-boats, n'offraient pas plus de confort aux hommes sous le rapport du couchage; les marins étaient toujours pêle-mêle dans les cales, couchés sur de mauvaises paillasses ou simplement sur leurs coffres, offrant par conséquent beaucoup plus de prise à la maladie.

Depuis quelques années de nouveaux règlements sanitaires, beaucoup plus sévères que les précédents entrèrent en vigueur, une campagne fut menée par divers députés et par le Délégué de la Colonie.

Ces démarches aboutirent à l'affrètement en 1903 par la «Morue Française» du beau vapeur la *Louisiane* de la Compagnie générale Transatlantique.

Ce navire de 3.304 tonneaux de jauge nette, aménagé pour environ 1500 passagers de la catégorie des marins pêcheurs, offre à ces derniers les mêmes commodités qu'aux émigrants qui prennent passage sur les vapeurs de la ligne Allan, faisant le trajet entre le Havre et Halifax; chaque homme eut sa couchette, sa place à table avec son couvert, et la nourriture fut saine et abondante.

Le prix du passage fut fixé à cent francs; les émigrants dont nous venons de parler paient trente dollars.

A l'automne, la «Californie», de la même Compagnie, rapatria tous les marins pêcheurs ainsi que les graviers, aux mêmes conditions de prix.

En passant, il est bon de constater que c'est la première fois qu'un rapatriement de cette importance a pu être effectué par vapeur.

Désormais le pli est pris, le progrès a triomphé des vieilles routines et nos marins savent qu'ils seront à l'avenir transportés dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

Au moment du départ de la «Californie» en octobre, le Service des douanes ne voulut pas expédier le navire sans l'acquittement préalable d'un droit de navigation de 3 fr. par tonneau de jauge, c'était contraire aux promesses faites, car il avait été entendu que, la «Louisiane» ayant payé 3 francs par tonneau, le navire de la Compagnie générale, quel qu'il fut, qui viendrait prendre les passagers de retour à l'automne, n'aurait à acquitter aucun droit.;

La Compagnie générale se vit dans l'obligation d'élever son chiffre d'affrètement et comme conséquence le prix du passage fut porté de 100 à 120 francs.

Les armateurs s'élèvent contre cette augmentation, ils ont fait tout leur possible pour obtenir une réduction, ils n'y ont pas réussi et cependant ils étaient à même de ne pas payer que cent francs par homme.

En effet, en août 1903, la «Morue Française» désirant s'assurer les éléments d'un affrètement pour le printemps 1909, fit courir une circulaire chez tous les armateurs de St-Pierre, leur demandant de s'engager à lui donner leurs passagers à raison de cent francs par homme. Deux armateurs seulement souscrivirent à ces conditions.

Aujourd'hui on paie les passages 120 fr. et nous demandons : à qui la faute ?

Nous estimons que les passages sont à 120 francs en 1903.

1<sup>er</sup> Parce que l'administration ne veut consentir à aucune réduction sur le chiffre des droits de navigation pour les vapeurs transportant les passagers.

2<sup>er</sup> Parce que la Chambre de Commerce, consultée, a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de réduire les dits droits de navigation.

3<sup>er</sup> Parce que les armateurs n'ont pas voulu souscrire aux conditions qu'on leur demandait en août 1903, c'est-à-dire cent francs par homme.

On nous objectera que le Conseil d'administration à deux reprises a voté la réduction à 0 fr. 50 par tonneau de jauge pour tout vapeur transportant des marins pêcheurs, à la condition que ces vapeurs prendraient un maximum de 90 francs par homme.

L'administration dans toute cette affaire n'envisage que la question des recettes, elle a besoin de fond pour équilibrer son budget, et elle savait fort bien, en consentant cette réduction, qu'aucune compagnie de navigation à vapeur n'y souscrirait.

1<sup>er</sup> Parce qu'elle ne voudrait à aucun prix être tarifée :

2<sup>er</sup> Parce que les exigences actuelles des règlements d'hygiène et de sécurité ne lui permettraient pas de transporter les hommes à moins d'un cent francs.

Les représentants des corps élus qui siègent au Conseil d'administration sont tombés dans le piège et l'administration escompte toujours la grosse recette.

A ceux qui nous diront qu'on ne peut faire payer 3 francs aux uns et 0 fr. 50 aux autres nous répondrons ceci :

Actuellement il n'y a pas plus de 1000 hommes à transporter. Si ces hommes devaient être transportés par voiliers il ne faudrait pas plus de 1,200 à 1,500 tonneaux de jauge. La recette du Service local serait donc d'environ 4,500 francs, alors que *Louisiane* ou *Californie* paient chacun plus du double; nous insistons donc sur ce point. L'administration ne vise que la grosse recette et en faisant son jeu nos élus sont la cause que le prix des passages est augmenté.



Nous engageons donc nos élus, nos armeurs, non à se dénigrer et à se déchirer entre eux, comme ils le font trop souvent, non à envisager les questions au point de vue personnel mais, à avoir des vues plus larges et à ne considérer que l'intérêt général lorsqu'il s'agit de faire aboutir leurs désiderata.

Ils n'ont pas à s'occuper si l'administration n'aura pas suffisamment de recettes pour payer les grosses sinécures faites à la plupart de ses employés, ils doivent avant tout chercher à alléger les charges des contribuables qui ont placé leur confiance en eux.

## TOUJOURS LES ANTIPATRIOTES

A propos des incidents de St-Pierre-Miquelon, discutés à la Chambre des députés le 5 février dernier, nous lisons ce qui suit dans le journal officiel de la République.

M. Guernier : « J'en pourrais trouver la preuve dans une série de documents notamment dans une admirable et très juste protestation de la Chambre de Commerce de St-Pierre et Miquelon contre la manifestation du 16 novembre. »

Il a fallu le journal officiel pour nous apprendre que la Chambre de Commerce de St-Pierre avait protesté contre la manifestation du 16 novembre, la considérant comme antipatriotique et à tendances séparatistes.

Nous sommes étonnés que les admirables membres de cette admirable compagnie n'aient pas jugé à propos de nous faire savoir par la voix du journal officiel de la Colonie, qu'ils considéraient les quatre cinquièmes de la population comme des renégats.

Ils s'en sont bien gardé, leurs délibérations ne sont pas publiques et ils ont tenu celle-là secrète; au surplus, peut-être n'étaient-ils pas si fiers que cela de faire savoir la manière dont ils

traitaient leurs concitoyens, coupables tout juste de réclamer la Liberté :

Et puis, si la protestation de la Chambre de Commerce nous touche et nous indigne, l'audace de certains membres de cette compagnie nous indigne encore plus.

Si nous avons bonne mémoire, un de ces messieurs fut en décembre 1903, au moment du renouvellement du mandat du Délégué, l'instigateur d'un mouvement en faveur d'une candidature Roosevelt. Il fut, du reste, à peu près seul à poursuivre son idée qu'il eût malgré cela misé à exécution si M. l'Administrateur Antonetti, craignant que le Ministre ne prenne mal cette démonstration, n'avait réussi à lui faire abandonner son projet.

Aujourd'hui ce membre de la chambre de Commerce flétrit ses concitoyens et les traite d'antipatriotes et de séparatistes.

Avouez qu'il faut avoir de l'audace!!  
(Le défunt « Réveil » dirait du culot!)

### Progrès sensible ??

On dit que M. l'Inspecteur primaire a été enchanté de sa dernière inspection aux écoles laïques où, contrairement à son habitude, il aurait constaté un progrès sensible.

Encore quelques mois, et ces écoles dont tant de parents ne savent pas apprécier... les bienfaits, ne craindront plus la concurrence!

Peut-être attendait-on ce résultat pour autoriser enfin l'ouverture du Collège St-Christophe dont on semble avoir si grand peur?

Allons, tant mieux, tout le monde y gagnera, et au moins on ne verra plus de ces enfants, ne sachant pas encore lire au bout de deux ans d'école laïque et remportant, quand même, sept prix, pas un de plus, mais pas un de moins, à la fin de l'année scolaire.

## Des économies.

Dédicé à qui de droit et surtout aux contribuables.

Un récent courrier nous a amené un nouveau fonctionnaire, un douanier.

Non pas le Chef du Service des douanes, mais un simple douanier, un préposé, si vous voulez!...

Nous ignorons tout de la personnalité du dit douanier: celle-ci est donc tout entièrement hors de cause.

Mais nous ne pouvons nous empêcher de dire :

Le pays est dans la purée c'est entendu, ce n'est pas le moment de se livrer à des prodigalités.

Or voici un fonctionnaire subalterne dont le voyage seul va coûter à la colonie au moins huit cents francs.

Qui va payer ces huit cents francs?

Evidemment c'est vous, c'est moi, ce sont nous, les braves contribuables.

N'y a-t-il donc pas à St-Pierre d'hommes, de jeunes gens en état de faire un douanier?

En ces temps de mauvaise pêche et de mauvaises affaires, ne se trouveraient-ils pas des pères de famille heureux d'émerger au budget à moins de frais?

Pourquoi ce gaspillage de nos deniers?

Pourquoi cette méfiance à l'endroit des St-Pierrais?

Vous voulez des économies? allons donc!

Avoir possédé un Administrateur émérite et déplacé un Inspecteur pour en arriver à ce résultat!

## UNE LETTRE.

Monsieur le Directeur de la Vigie.  
St-Pierre.

Monsieur,

J'écris ce bout de billet pour vous dire que depuis que nous souffrons d'attendre la liberté d'instruire nos pe-



ts, je ne peux pas comprendre pourquoi on s'escrime à excuser M. Vieillot et ceux qui ont besoin de l'école.

Moi à leur place jamais on aurait pu m'empêcher de casser la figure à quelqu'un puisqu'on leur casse la tête d'abord.

Comment! M. Vieillot et M. Le Hors viennent travailler à quelque chose dont vous avez besoin, après que vous leur avez dit de venir le faire. Et ils doivent être calmes à ne rien faire et vous à les laisser baguenauder comme vos gosses à la laïque découper des images au lieu d'apprendre à lire et à écrire?

C'est pas la peine de porter de la barbe et d'être instruits si ça vous apprend à manger de l'argent et à vous laisser ficher de vous.

Comment: ils traversent l'océan et après ils n'ont pas le droit de faire leur campagne à cause d'un article de journal. Si ça continue un beau jour les marins aussi il leur-z-y faudra une autorisation et ils couleront la campagne à faire la noce et à voler des poules en attendant avec calme et confiance.

Si c'est ça que vous voulez, vous n'êtes pas difficiles, mais c'est pas la peine qu'on s'occupe de vous si vous vous occupez pas de vos oignons.

Comme nous sommes des masses à penser comme ça, je veux, Monsieur le Directeur, que vous mettiez ça dans le journal sans ça je l'afficherais moi-même.

Un Cadien de St-Pierre.

Comme nous savons très bien qu'ils sont réellement des masses à «penser comme ça», et que mieux vaut «mettre ça dans le journal» que d'exaspérer l'auteur qui nous le savons, «afficherait ça lui-même», nous prions les gens qui trouvent qu'on doit tout souffrir, même quand on n'a pas d'instruction et qu'on veut en avoir, de remarquer que vis à vis de cette circonstance nous agissons au mieux du bien de la paix.

Nous tenons à ajouter pour nos lecteurs que quoique l'indignation soit plus naturelle que l'habileté, ils feront bien quand même de ne pas s'y laisser aller

au moment où leurs amis espèrent récolter la récompense d'efforts trop ingrats et d'une patience qui leur est aussi pénible qu'à eux, qu'ils ne troublent pas, car les gens instruits, eux aussi, ont leur fierté et s'ils ne disent rien, ils s'impatientent aussi quand on se moque d'eux; mais est-ce une raison pour perdre par une impatience qui serait le jeu des gens de mauvaise foi, le terrain si chèrement reconquis sur cette même mauvaise foi?

Calmez-vous donc cher lecteur nous ne vous dirions pas cela si nous n'avions pas l'espoir très sérieux que vous nous remercieriez bientôt de la manière dont nous parlons aujourd'hui.

N. D. L. R.

## EMPRIMERIE "LA VIGIE"

### IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Carte de Visite,  
carte de faire-part,  
Naissance - Mariage  
et Décès  
Facture - Bon  
Connaissance etc.,  
Affiche tous formats.

### Prix Modérés

Rue Jacques-Cartier SAINT-PIERRE

### Dernière Heure

#### Avis très important.

Les auteurs de l'affiche anonyme, placardée hier soir et enlevée aussitôt, sont CONNUS.

Les tâches seront DÉCARCASSÉES après les élections, ainsi que L'ÉVÉR COMPLÉCÉE.

Un qui a l'œil!

### NOUS ACHETONS

les timbres poste ayant servi de

### ST-PIERRE ET MIQUELON

en parfait état propres et sans déchirures à

1 c.	0 f 75 le cent	2 c.	4 f 00 le cent
4-5 c.	2 f 00 %	10 c.	3 f 00 %
15 c.	2 f 50 %	20 c.	4 f 00 %
25 c.	4 f 00 %	30 c.	4 f 00 %
40 c.	4 f 50 %	50 c.	20 f 00 %
75c-1f. 30 f 00 %			Paiement p. retour

Adresser communication-envois à

### THÉODORE CHAMPION ET C°

Paris - 43 Rue Drouot - Paris.

### LES BILLARDS VAUBAN.

BREVETÉS S. G. D. G.

Nouveau jeu de famille et de salon qui a fort bien réussi en France. — 1<sup>re</sup> Médaille de Vermeil 6<sup>e</sup> Concours Lépine 1906.

Qui n'a pas construit des fortifications? A qui n'est-il pas arrivé de rêver, à la devanture d'un marchand de jouets, à la vue d'un de ces prestigieux étalages où des armées de soldats de plomb, postés dans d'imposantes places fortes, semblent tout prêts à en venir aux mains?

Mais que faire de ces soldats? Une fois placés, comment les faire avancer, lutter, comment les animier? Suivant quelles règles et par quel procédé vont-ils se disputer les villes qu'ils occupent? Tour à tour vainqueurs ou vaincus, comment les diriger d'une manière simple et vivante à la fois?

Voilà le mystère qui a récemment percé une intéressante invention; tel est le problème que résout victorieusement le Billard Vauban.

En usant de pions rigides poussés par un propulseur élastique, puis en coupant le nouveau billard d'obstacles appropriés, l'inventeur est parvenu à élaborer, dans des dimensions très réduites, une planche à jeu sur laquelle des pions carrés, projetés par un porc-épic, ricochent contre des remparts savamment disposés selon les principes de fortification de l'immortel créateur de nos places fortes, Vauban. Ils se prennent les uns les autres, se font des prisonniers, se disputent de deux à neuf villes, selon les modèles.

Consultez les tarifs, prospectus et faites votre commande pour les longues soirées d'hiver chez M. Jean-Baptiste Légasse.

Imp. LA VIGIE — Le Gérant: W. Lefèvre.